

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2172-1 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 2 mai 2011, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2172-1 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) (2172)* ».

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 24^e jour du mois de mai 2011.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement